

Fichage ADN, contrôle, procès...

Toujours plus de répression sur nos vies

Le 18 avril 2013 aura lieu un procès à Caen pour refus de prélèvement ADN.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé ; cette situation rentre dans la politique répressive de l'état. Le fait qu'en 2012 étaient recensés plus de deux millions de profils génétiques en France illustre bien cela... et encore c'est sans compter ceux qui sont pris hors cadre légal et qui ne sont donc comptabilisés nulle part.

Il est encore possible, et tout autant conseillé, de refuser le prélèvement même si cela constitue, aux yeux de la justice, un délit théoriquement puni par la Loi jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende.

Pour s'opposer au fichage ADN (et en général aussi), les arguments ne manquent pas. Afin de discréditer de manière *simpliste* le profilage ADN, on pourrait parler de la non fiabilité des résultats de ce type de prélèvement, on pourrait tout aussi bien relever que ce marché du fichage a bien un but lucratif (laboratoires de recherche publics et privés, fournisseurs, clients...) et que les conditions de ce marché altèrent forcément la qualité du résultat. *Mais fiable ou pas, intègre ou pas, étatique ou pas, là n'est pas vraiment la question.* En effet, on ne peut se passer d'une critique¹ de l'utilisation, publique ou privée, des fichiers établis. Ceux-ci servent la répression quotidiennement, et serviront aussi dans le futur², notamment en cas de développement de l'état sous une forme plus ouvertement autoritariste.

Le fichage ADN participe au processus de contrôle du vivant par le capitalisme.

Ceux qui subissent une condamnation de la justice, hormis pour les délits financiers, sont les plus touchés par ce fichage. En première ligne, nous retrouvons donc les plus pauvres et/ou ceux qui se révoltent face à ce monde... car ceux sont bien eux qui, dans une société de classes et de dominations, se font le plus traquer par la minorité détentrice du pouvoir.

Ce contrôle du vivant lui est nécessaire pour son hégémonie ; par ce biais, elle peut plus facilement soumettre les êtres

et les faire s'adapter à elle. *On gère mieux ce qu'on contrôle.*

A nos désirs de liberté et de jouissance émancipatrice, elle nous oppose ses forces répressives. La police est l'une d'entre elle, la plus violente et visible ; celle-ci, garante de l'ordre social actuel, gaze, frappe, tue, arrête, livre à la justice, fiche – notamment par le prélèvement ADN – ...

La répression s'étend à toutes les sphères de la vie quotidienne tel ces patrons qui maintiennent dans un état d'exploitation salariale au boulot, ces contrôles qui se renforcent aux frontières, ces professeurs qui, au-delà de leur fonction première, participent trop souvent au dressage des citoyens-travailleurs soumis de demain...

Le fichage est renforcé par toujours plus de développement technologique ; lui-même va, à son tour, affermir la répression en général. De ce fait, et de manière non si étrange que ça, on le retrouve dans les exemples cités plus haut avec les pointeuses électroniques au taf, les passeports biométriques à puce RFID³ pour passer les frontières, les cartes à puces et bornes biométriques à l'école...



Le 25 juillet à Rennes, il y aura aussi un autre procès pour refus de prélèvement ADN. C'est dans le cadre d'une contre-attaque judiciaire face à une action antinucléaire de déboulonnage d'un pylône de la nouvelle ligne THT (Très Haute Tension) Cotentin-Maine l'année dernière.

S'organiser contre le fichage et se soutenir face à la répression est une nécessité.

COSAC
Collectif pour l'Organisation de la Solidarité –
Agglomération Caennaise – cosaccaen@riseup.net

Procès pour refus de prélèvement ADN et Rassemblement le 18 avril 2013 à partir de 13h devant le tribunal place Fontette

Pour aller plus loin à propos du fichage ADN :
Brochure d'information et de soutien contre le fichage ADN, Grenoble 2007
Refuser le fichage ADN, pourquoi ? Comment ?, 2008
L'apparence de la certitude, l'ADN comme « preuve » scientifique et judiciaire, 2009
Du sang, de la chique et du mollard. Sur l'ADN, 2009
« Ouvrez la bouche » dit le policier, 2009

<http://refusadn.free.fr>

<http://adn.internetdown.org>

Pour retrouver ce document en version numérique :

<http://sous-la-cendre.info/>

1. Voir plus bas pour une ébauche de critique

2. Prélèvés sur des personnes condamnés par la justice, ces fichiers sont censés avoir une quarantaine d'années d'existence au sein du FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques)

3. Radio Frequency Identification Device, à ce sujet se reporter à la brochure *RFID, la police totale*, Pièces et main d'oeuvre.